

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation 30 Août 2017

Etaient présents :

DAPOT Patrick

Procuration pour :

VALLIER Rémi

PERAULT Françoise

NUFFER Nadia

BOUNIOL Daniel

GILABERT Aude

THEILLARD Jacqueline

DANIEL Jean-Yves

FALCOU Léone

LATHAM David

PIZZIGHINI Olivier

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle.

1° Approbation compte rendu de la séance du 12 JUILLET 2017 : Procès-verbal adopté à l'unanimité

2° Désignation du secrétaire de séance : Madame Perault Françoise

3° Point Finances :

- **Délibération virement M14** : présentation Madame PERAULT Françoise

Dépenses de Fonctionnement	6413- Personnel non titulaire	-1200,00
023 (042)- Virt section d'Investissement		+1200,00
021 (040)- Virt section d'Investissement		-1200,00
Dépenses d'Investissement	165- Dépôts et cautionnements reçus	+1200,00
	Total	0,00

Après délibération par le Conseil Municipal adopte le virement à l'unanimité.

- **Examen d'une délibération sur l'évolution du % de la Taxe d'Aménagement sur le secteur « Canto Perdrix » pour dégager 3 terrains constructibles** : présentation Monsieur le Maire

La commune a l'obligation d'amener l'eau potable et l'assainissement ce qui engage des frais importants lorsque les réseaux n'existent pas encore : un premier devis (TPAL) a été reçu de 41 295€ HT.

Monsieur le Maire propose de passer le % de la Taxe d'Aménagement de 5 à 10% lorsque les réseaux n'existent pas et doivent être prolongés, et de la maintenir à 5% si les réseaux existent déjà.

Le Conseil municipal se prononcera lors d'un prochain Conseil. Dans l'attente d'autres devis seront demandés.

4° Ecole rentrée scolaire 2017/2018 : présentation Madame Aude GILABERT

- **Evolution des rythmes scolaires** : le RPI est repassé à la semaine de 4 jours (pas d'école le Mercredi) → la commune de St Laurent ne prend plus les enfants de Th↑zan → la garderie le Mercredi, ceux-ci peuvent se rendre aux ALSH de Fabrezan, Lagrasse ou Canet.

- **Effectifs** : 52 enfants répartis en 2 classes de 26.
- **Travaux et participation financière de Montseret** : Monséret a fait modifier les trajets du bus scolaire du RPI qui ne passe plus par les Clausses et passe à Thézan à 16h30 (au lieu de 17h) → plus besoin de l'ALAE du soir → Thézan, seul 1 enfant fréquentait cette ALAE, nous lui proposons de se rendre → la garderie de Montseret. **La participation financière de Monséret est en cours de d'élaboration, dans l'attente de son versement : 6800 €.**
- **ALAE** : plus de Direction de la structure suite à la mutation de la Directrice. Nous restons dans l'attente de la nomination de son remplaçant(e).
- **Cantine** : tous les plans sont à l'étude auprès de l'architecte Madame ASTRUC.

5° Travaux en cours et à venir : présentation Monsieur Daniel BOUNIOL
Voir descriptif en Annexe.

6° Préparation de la visite de Madame le sous-Préfet de l'Aude :
présentation Monsieur le Maire

La visite de la commune est prévue pour le Mercredi matin 4 Octobre 2017 à 10h, un petit déjeuner sera offert en Mairie Salle des Mariages, avant la visite de divers points d'intérêt du village. Au programme : ONF, Foyer, Domaine viticole de St Estève, et Bergerie de Monsieur Portal (si l'horaire le permet).

7° Vie associative: en l'absence de Madame NUFFER Nadia Monsieur le Maire fait une synthèse rapide:

- félicite le Comité des Fêtes pour le bon déroulement de la fête du village,
- informe les Administrés de la création d'une nouvelle Association (Billard et Black Ball) sur la Commune,
- informe de l'accueil du 15^{ème} tour de l'Aude Handisport le mercredi 13 septembre 2017 au Foyer Municipal pour un déjeuner offert par la Commune.

Monsieur le Maire félicite l'ensemble des organisateurs de cette manifestation et remercie particulièrement Madame Léone FALCOU, Madame Jacqueline THEILLARD, Madame Monique MIQUEL, Madame Monique DAPOT, Monsieur Daniel BOUNIOL, Monsieur David LATHAM, Madame ORTUNO Maria-Luisa pour les repas préparés et servis aux 96 participants de ce 15^{ième} Tout de l'Aude HANDISPORT.

8° Questions diverses : Monsieur DAPOT Patrick

- L'arrêté du 12 septembre 2006 fixe un certain nombre d'obligations en ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires. **La colonne de remplissage de pulvérisateurs de notre commune n'est pas aux normes réglementaires.**

La MISE (Mission Inter Service de l'Eau) exige de la commune la mise aux normes de la colonne, pour ce faire, il est décidé de se rapprocher de la commune de TOURNISSAN (village voisin n'ayant pas de structure « cave coopérative »), cette commune ayant répondu aux exigences de la MISE et mis en place une convention.

Monsieur le Maire propose donc d'établir une Convention similaire à celle établie par TOURNISSAN.

Une subvention parlementaire de MR COURTEAU, Sénateur, serait éligible, nous attendons la notification de cette aide éventuelle pour lancer le

commencement des travaux.

Les modalités de financement et de fonctionnement de cette future colonne de remplissage seront explicitées à l'occasion de la prochaine séance de l'assemblée.

Concernant les projets de construction d'aires de lavage de machines à vendanger, ces derniers sont essentiellement montés par les structures « caves coopérative » lesquelles sont subventionnées par les fonds européens.

Après délibération par le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

b - Epicerie : la réouverture de l'épicerie, prévue pour le mardi 12 septembre 2017, a hélas été reportée : le repreneur n' a pas terminé les formalités administratives nécessaires à la réouverture. A suivre.

c-Ordures ménagères : Monsieur le Maire rappelle que le non-respect du tri sélectif des ordures ménagères a un impact sur la facturation via les Taxes locales : les ordures dites « alimentaires » sont facturées au poids → en l'absence de tri, le poids de ce container d↑di↑ augmente fortement.